



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 091217 Motion SRI**

**Séance du 17 DECEMBRE 2009**

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, BUCKENS,  
PACZKOWSKI, DUMONGH, Echevins  
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS  
siégeant avec voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
DELFORGE, ~~DEMEURE~~, DEPASSE, ~~SERVAIS~~,  
DEHONT, ~~LEMOINE~~, ~~GLOIRE COPPEE~~, BURY,  
~~GARITTE VERMEYEN~~, VANDAMME,  
DELCOURT, ~~PAQUET~~, ~~RICHET~~, ~~DRUINE~~,  
LIENARD, ~~VAN PETEGHEM~~, Conseillers  
communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 36/1 - AFFAIRES GENERALES : Motion du Conseil communal demandant aux autorités fédérales un "plan d'urgence" pour entamer dès 2010 la réforme prévue par la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile - approbation - Décision**

---

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation, et plus spécialement ses articles L1122-20 al.1<sup>er</sup>, L1122-26 §1<sup>er</sup> et L1122-30 al. 1<sup>er</sup> ;

Vu la demande d'inscription à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de ce jour du présent point supplémentaire, formulée par Monsieur Yves DELFORGE ;

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu la note de politique générale – intérieur du 13 novembre 2009, telle que soumise au Parlement fédéral ;

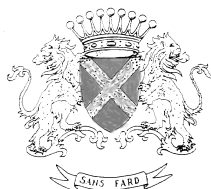
Considérant que la loi du 15 mai 2007 fixe notamment un mécanisme financier permettant un rééquilibrage de la prise en charge des coûts des services incendie, à hauteur de 50/50 à terme, contre une répartition actuelle avoisinant les 90% à charge des communes et seulement 10% financés par l'autorité fédérale ;

Considérant les promesses faites par l'autorité fédérale de prendre progressivement en charge une partie plus importante des coûts de la sécurité civile locale, tout en résolvant dans les meilleurs délais les problèmes opérationnels et juridiques auxquels doivent faire face les autorités communales et les services d'incendie ;

Considérant que malgré ces dispositions légales et ces promesses, le Gouvernement fédéral n'a annoncé, pour les années 2010 et 2011, que des efforts budgétaires dérisoires en faveur de la réforme ;

Considérant le désarroi dans lequel cette absence de prise de responsabilités fédérales jette les quelques 17.500 pompiers, professionnels et volontaires du pays, et les actions de protestation et de revendications légitimes auxquelles ils sont contraints de recourir depuis le début du mois de décembre 2009 ;

Considérant que les services d'incendie exercent une mission essentielle pour le citoyen, et que les communes n'ont plus la capacité de supporter quasiment à elles seules la charge financière qu'implique cette protection quotidienne ;



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 091217 Motion SRI**

**Séance du 17 DECEMBRE 2009**

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, BUCKENS,  
PACZKOWSKI, DUMONGH, Echevins  
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS  
siégeant avec voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
DELFORGE, ~~DEMEURE~~, ~~DEPASSE~~, ~~SERVAIS~~,  
DEHONT, LEMOINE, GLOIRE COPPEE, BURY,  
GARITTE VERMEYEN, VANDAMME,  
DELCOURT, PAQUET, RICHET, DRUINE,  
LIENARD, ~~VAN PETEGHEM~~, Conseillers  
communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 36/1 - AFFAIRES GENERALES : Motion du Conseil communal demandant aux autorités fédérales un "plan d'urgence" pour entamer dès 2010 la réforme prévue par la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile - approbation - Décision**

---

Par ces motifs ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1.**

Le Conseil communal demande que l'autorité fédérale rouvre d'urgence le dossier « incendie », en faisant primer les moyens opérationnels et en personnel.

Le conseil revendique en particulier:

- 1) le déblocage urgent d'un budget fédéral "de transition" destiné à faire le lien entre la situation préparation actuelle et le fonctionnement en régime (en 2012?). Ce budget devra servir prioritairement à :
  - renforcer sérieusement les moyens fédéraux pour l'acquisition de matériel et d'équipement (aujourd'hui 20 millions d'euros) ; le conseil communal demande que ce budget soit doublé dès 2010 (40 millions d'euros par an) et que son utilisation soit simplifiée et accélérée ;
  - l'engagement de 500 nouveaux pompiers d'ici 2010 ; ce chiffre ne représente que la moitié du contingent qui était en discussion avec le précédent Ministre de l'Intérieur voici seulement quatre mois, et doit servir de mesure transitoire avant la mise en œuvre complète de la réforme ;
- 2) une amélioration rapide de l'offre fédérale de formation, tant de base que spécialisée, dont les pompiers ont grand besoin. De même, certains problèmes juridiques se posant depuis longtemps concernant la sécurité sociale des pompiers volontaires, il importe qu'une réponse définitive y soit apportée dans les prochaines semaines ;
- 3) la clarté de la part de l'ensemble du Gouvernement fédéral sur sa volonté de mener à bien la réforme dans un avenir proche et de prévoir à cet effet les moyens financiers adéquats pour la création des futures zones de secours. L'implication de l'aide médicale urgente dans la réforme doit également être concrétisée au plus vite, et cela sans qu'aucune nouvelle intervention financière soit réclamée aux communes ;
- 4) la garantie que les prochaines avancées en matière de réforme ne se réalisent pas, même très partiellement, aux frais des villes et communes du pays, qui supportent déjà actuellement 90% des coûts des services d'incendie.
- 5) d'associer les autorités locales à la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme afin de respecter au maximum les particularités locales.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 091217 Motion SRI**

**Séance du 17 DECEMBRE 2009**

**Présents** : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, BUCKENS,  
PACZKOWSKI, DUMONGH, Echevins  
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS  
siégeant avec voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
DELFORGE, ~~DEMEURE~~, ~~DEPASSE~~, ~~SERVAIS~~,  
DEHONT, LEMOINE, GLOIRE COPPEE, BURY,  
GARITTE VERMEYEN, VANDAMME,  
DELCOURT, PAQUET, RICHET, DRUINE,  
LIENARD, ~~VAN PETEGHEM~~, Conseillers  
communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 36/1 - AFFAIRES GENERALES : Motion du Conseil communal demandant aux autorités fédérales un "plan d'urgence" pour entamer dès 2010 la réforme prévue par la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile - approbation - Décision**

---

**Article 2.**

Une copie de la présente délibération est transmise :

- à Monsieur Yves Leterme, Premier ministre, rue de la Loi, 16 à 1000 Bruxelles ;
- à Madame Annemie Turtelboom, Ministre de l'Intérieur, rue de la Loi, 2 à 1000 Bruxelles ;
- à Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre, Avenue des Arts, 7 à 1210 Bruxelles ;
- à Madame Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre, rue du Commerce, 78-80 à 1040 Bruxelles ;
- à Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier Ministre, rue de la Loi, 12 à 1000 Bruxelles ;
- à Monsieur Steven Vanackere, Vice-Premier Ministre, rue des Petits Carmes, 15 à 1000 Bruxelles ;
- à Monsieur Guy Vanhengel, Vice-Premier Ministre, rue de la Loi, 34-36 à 1040 Bruxelles ;
- à Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président de la Région Wallonne, rue Mazy, 25-27 à 5100 Jambes ;
- à Monsieur Paul Furlan, Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur ;
- à Monsieur Jacques Gobert, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, rue de l'Etoile, 14 à 5000 Namur.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL**

**Le Secrétaire Communal,  
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,  
(s) Ch. DUPONT**

**Le Secrétaire Communal,**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Bourgmestre,**

**G. CUSTERS.**

**Ch. DUPONT.**